

Obligation du pendillard

- Sous la rubrique « Exploitation », l'exploitant peut voir s'il est soumis ou non à l'exigence de l'utilisation du pendillard applicable dès 2024. Si c'est le cas, cela veut dire que l'exploitant dispose de plus de 3 hectares pouvant être fertilisés à l'aide de méthodes d'épandage diminuant les émissions.
- Le calcul se fait sitôt que la culture est mise à jour et que la rubrique « contrôle et confirmation » a été sélectionnée.
- Dans les données spatiales de la rubrique « Culture/SPBI », la couche « Pendillards » peut être affichée en cliquant dans le tableau à droite de la carte. Celle-ci démontre les zones devant être fertilisées à l'aide de méthodes d'épandage diminuant les émissions et ceci à partir du 1^{er} janvier 2024.
- Dans la rubrique « Aperçu des cultures », les cultures soumises à l'utilisation de méthodes diminuant les émissions sont marquées à l'aide d'une coche.

L'exploitation a, dans cet exemple, l'obligation d'utiliser le pendillard

Forme juridique	Personne physique		
Vente directe	<input type="checkbox"/>		
Production d'insectes pour l'alimentation animale	<input type="checkbox"/>		
Production d'insectes pour l'alimentation humaine	<input type="checkbox"/>		
Variante d'assolement PER	Proportion max. et nombre min. de cultures		
De	2020		
	Calc.	Corr.	Déterm.
Obligation d'utiliser des pendillards	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



Unités d'exploitation	Pend.	N° culture	Zone	Culture	Lieu-dit	Surface CS	Cultu
Philemont	<input checked="" type="checkbox"/>	125598	41	616 Pâturages		118.46	118
Philemont	<input type="checkbox"/>	125600	41	611 Prairies extensives (sauf les pâturages)		31.58	31
Philemont	<input type="checkbox"/>	125601	41	921 Arbres fruitiers haute-tige			
Philemont	<input checked="" type="checkbox"/>	125602	41	616 Pâturages		38.39	38
Philemont	<input type="checkbox"/>	15297	41	617 Pâturages extensifs		23.08	23
Philemont	<input type="checkbox"/>	620034	41	922 Noyers			
Philemont	<input type="checkbox"/>	78295	41	921 Arbres fruitiers haute-tige			
Philemont	<input checked="" type="checkbox"/>	78588	41	616 Pâturages		33.37	33
Philemont	<input type="checkbox"/>	862139	41	617 Pâturages extensifs		46.79	46
Philemont	<input type="checkbox"/>	862141	41	613 Autres prairies permanentes (sauf les ...		3.31	3
Philemont	<input type="checkbox"/>	863778	41	924 Arbres isolés indigènes adaptés au sit...			
Philemont	<input type="checkbox"/>	688866	41	921 Arbres fruitiers haute-tige			
Philemont	<input checked="" type="checkbox"/>	888407	41	601 Prairies artificielles (sauf les pâturages)		193.08	193
40 aa	<input checked="" type="checkbox"/>	809054	41	613 Autres prairies permanentes (sauf les ...		37.74	37
263, 264	<input checked="" type="checkbox"/>	888408	41	513 Blé d'automne		151.40	151
263, 264	<input checked="" type="checkbox"/>	888409	41	601 Prairies artificielles (sauf les pâturages)		113.47	113
263, 264	<input checked="" type="checkbox"/>	1028175	41	543 Céréales ensilées		81.38	81